

1. Historique

Le service résidentiel pour jeunes « **Louis-Marie** » est une association sans but lucratif fondée en 1968.

Ce service doit son existence à la Ligue Nationale pour Personnes Handicapées, à laquelle il est affilié et dont le bureau permanent est situé à 7063 Neufvilles, rue de Neufvilles, 455.

Le nom donné à l'institution vient des deux prénoms des donateurs du terrain sur lequel la première implantation s'est réalisée. Il s'agit de Monsieur LOUIS Piret et de son épouse MARIE.

L'institut Louis-Marie a été agréé par l'Agence Wallonne pour l'Intégration de la Personne handicapée (A.W.I.P.H) (MAH255) devenue depuis le 01/01/2016 l'AViQ (Agence pour une Vie de Qualité).

Afin d'assurer une cohérence au-delà de la prise en charge assurée pour les adolescents, les dirigeants de l'Institut Louis-Marie ont créé, en 1990, l'ASBL **Home Louis-Marie** s'adressant à une population adulte mixte, présentant une déficience mentale associée à des troubles de la personnalité. Ce service également agréé par l'AViQ(MAH362) est reconnu comme un foyer de vie et implanté à Oret (Mettet).

2. Missions

a) Valeurs

En partant du postulat que l'être humain dispose de ses propres ressources, nous voulons créer un cadre sécurisant, structurant et respectueux favorisant pour chacun l'accès à ses compétences et à leur développement.

L'éducateur inscrit son accompagnement dans une dynamique de renforcement positif (cfr page 3), c'est-à-dire qu'il choisit délibérément de mettre l'accent sur les capacités davantage que sur les difficultés, misant sur un gain de confiance en soi, clé de nouveaux apprentissages.

b) Objectifs

Notre objectif est d'offrir au bénéficiaire un cadre favorisant l'épanouissement individuel et l'intégration sociale afin de lui permettre de devenir pleinement acteur de sa propre existence.

Cette approche est évolutive et personnalisée. L'observation au quotidien permet de souligner les besoins et les forces de chacun ; il s'ensuit la mise en place d'un projet d'accompagnement individualisé (P.A.I.) - projet établi peu après l'admission et régulièrement réactualisé avec la personne bénéficiaire.

Nous l'aidons à utiliser au maximum ses compétences dans la vie quotidienne, au travers des trois piliers de vie fondamentaux : loisirs, famille et formation.

(cfr page 4)

c) Population accueillie

L'ASBL Institut Louis-Marie implantée à Thy-le-Château est agréée pour accueillir en service résidentiel pour jeunes, 94 garçons et filles, âgés de 7 à 18 ans, dont 28 bénéficiaires des prestations de l'AViQ et 66 non-bénéficiaires (français : ARS – Aide Sociale, Conventions individuelles AViQ et/ou placement privé).

L'institut s'adresse à des jeunes (G/F) atteints de déficience mentale légère ou modérée associée à des troubles du comportement et /ou de la personnalité.

Un groupe de vie est destiné à des jeunes (G/F) présentant des troubles sévères du spectre autistique. (selon les critères de la grille CARS) .

Admissions

Pour chaque demande d'admission, nous sollicitons l'envoi d'un rapport éducatif et psycho-social. Sa lecture nous permet de vérifier l'adéquation entre l'outil institutionnel et la situation du candidat. S'il s'avère ensuite que des perspectives de places existent dans un groupe lui correspondant, nous organisons un premier rendez-vous. Quelques jours après celui-ci, nous confirmons ou non l'inscription du jeune sur la liste d'attente.

Les délais peuvent alors varier de quelques semaines à parfois plusieurs années. Dans ce dernier cas, la situation est réévaluée tous les ans.

Peu avant la date d'entrée, un nouvel entretien est organisé entre le jeune candidat, sa famille, ses référents et les responsables du secteur où il va être accueilli.

L'institut est ouvert 365 jours par an, 24heures sur 24. L'existence ou non de retours en week-ends et/ou la possibilité ou non de scolarité ne sont dès lors pas des critères d'admission.

Les demandes d'admission de ces dernières années, émanent majoritairement de structures hospitalières psychiatriques. Les jeunes accueillis présentent dès lors pour bon nombre d'entre eux, la combinaison d'une déficience intellectuelle et d'un problème de santé mentale (double diagnostic).

Cette réalité nous amène à adapter notre projet éducatif vers, entre autres, davantage de ritualisation, l'utilisation de pictogrammes, la mise en place de nouvelles activités à portée thérapeutique. Elle oriente aussi notre plan de formation.

Nous n'avons pas de période d'essai car nous prévoyons des débuts difficiles. Nous savons qu'un jeune nouvellement accueilli a en effet besoin de temps pour comprendre que non seulement ses comportements ne décourageront pas ses éducateurs de l'aider mais aussi et surtout qu'ils ne l'empêcheront pas de l'apprécier.

Cette autorisation à vraiment se poser tout en créant du lien avec des éducateurs capables de faire passer leur confiance en son évolution positive, nous semble la clé qui permettra ensuite de stabiliser voire d'améliorer ses comportements.

Orientations

Les jeunes peuvent être accueillis à l'institut jusqu'à leur majorité. L'équipe formule alors, en accord avec les différents partenaires sociaux et familiaux, des indications d'orientation dont elle accompagne la mise en œuvre. Celle-ci peut prendre plusieurs années ce qui fait que bon nombre de jeunes restent à l'institut jusqu'à plus ou moins 20 ans. Si sur base des observations et de l'évolution des projets d'accompagnement individualisé, un changement de lieu de vie semble pertinent avant la majorité, l'orientation peut bien-sûr avoir lieu préalablement.

Renvois

Certaines circonstances peuvent nécessiter une réorientation définitive ou provisoire. Ce sont par exemple :

- Une altération physique et/ou mentale du bénéficiaire telle que le service n'est plus en mesure de répondre à ses besoins ;
- Une régression évidente et permanente des comportements du bénéficiaire entraînant une inadéquation dans son projet et les moyens de l'institution ;
- Un danger grave que ferait courir le bénéficiaire à lui-même ou aux autres jeunes ;
- Le non-respect récurrent ou non reconnu du règlement de vie.

Mettre fin à l'accueil d'un jeune doit néanmoins rester un fait exceptionnel et mûrement réfléchi. Tant que possible nous mettrons tout en œuvre pour que l'institut s'adapte aux difficultés du jeune, même quand celles-ci se modifient sensiblement au fil du temps. Il s'agira toujours d'un choix pour le jeune (voire pour le groupe) et non pour l'équipe.

Comme expliqué précédemment, nous sommes en effet convaincus que c'est cette dimension quasi-inconditionnelle qui permet au jeune de se poser et d'envisager l'avenir avec davantage de sérénité.

3. Pédagogie

Nous souhaitons offrir aux bénéficiaires un cadre de vie rassurant, cadrant et chaleureux, où les débordements comportementaux n'empêchent pas de poser ses valises.

Notre pédagogie tente de permettre à la personne handicapée d'être sujet de sa propre existence tout en la conscientisant sur ses limites et ses compétences.

Notre action éducative se veut être empreinte d'attitudes à la fois structurantes, chaleureuses et empathiques. Notre souhait est que notre accompagnement soit ressenti par le jeune bénéficiaire comme une aide fiable et sécurisante. Nous développons au quotidien une pédagogie empreinte du renforcement positif.

A) Le renforcement positif

Le renforcement positif est un axe clé de notre pédagogie.

Bien plus qu'une valeur à la mode, il s'agit d'une véritable méthode de travail à laquelle est formée l'ensemble du personnel.

Car se mobiliser pour voir les forces du jeune ne va pas de soi. Souvent, il vient vers nous avec un mode relationnel qui n'engage pas à aider et pour parvenir à ne pas mordre aux hameçons qu'il nous tend, il faut des outils. Ceux-ci permettent d'aller à la pêche à la faille positive pour décider ensuite de médiatiser celle-ci dans la relation et dans le projet à construire avec le jeune.

Partir de ce que le jeune sait faire pour développer ses compétences est en effet bien plus efficace que de s'épuiser à vouloir réprimer ce qu'il fait mal. On apprend mieux à faire qu'à ne plus faire. Cette conviction nous guide au quotidien et en particulier dans l'élaboration des objectifs des projets d'accompagnement individualisé (P.A.I.).

Cela suppose pour les intervenants, une capacité d'empathie et une disponibilité importante, pour comprendre, pour voir, pour entendre.

Il s'agit ensuite d'anticiper chaque fois que cela est possible les logiques d'échec et d'évitement pour provoquer des situations de réussite avant que le jeune ne mette un pas de travers.

C'est aussi accepter les rechutes sans tomber dans les reproches. C'est rejoindre le jeune dans sa propre déception plutôt que de lui renvoyer la nôtre.

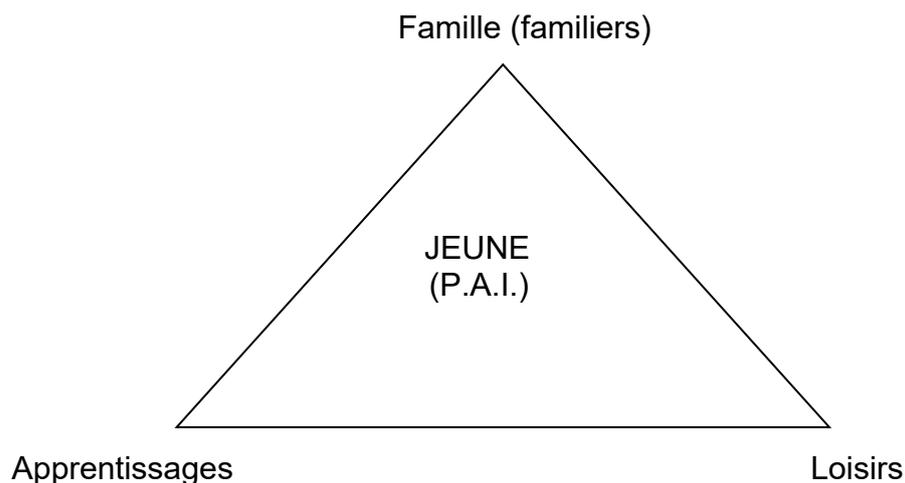
Se réapproprier le pouvoir de réussir n'est en effet pas un processus en ligne droite. Il faut accepter que cela prenne du temps sans jamais donner au jeune le pouvoir de nous décourager. Il nous faut au contraire nous interroger, adapter sans cesse nos attentes pour qu'elles soient à sa portée, ni trop faciles, ni inatteignables et apprendre à célébrer les réussites, si minimes soient elles.

Tout cela est très loin d'un positionnement naïf et politiquement correct : renforcer positivement les failles positives va bien sûr de pair avec un positionnement clair sur ce qui ne se fait pas.

Considérer un jeune, c'est aussi lui laisser la responsabilité de ses transgressions et ses capacités à les assumer. Les sanctions deviennent dès lors aussi, au-delà de l'expression de limites, une reconnaissance de son existence en tant que sujet.

B) Les trois piliers : famille, loisirs et apprentissages.

L'éducateur, dans sa mission d'accompagnement, de réflexion, de vigilance et d'animation, applique une pédagogie adaptée aux vécus des jeunes bénéficiaires. Pour ce faire, il se base sur le projet institutionnel et élabore en équipe, à partir de ses observations quotidiennes et de celles de ses collègues, des projets d'accompagnement individualisé autour des trois piliers de vie : la famille, les loisirs et les apprentissages.



I. La famille

Il existe des familles dont il faut préserver les enfants. Nous n'en disconvenons pas. Nous sommes par contre intimement convaincus que certaines familles peu investies, en difficulté pour adopter des attitudes suffisamment bienveillantes, ou peu collaborantes, souffrent du regard posé sur elles et, plutôt que d'oser s'aventurer sur le chemin difficile du changement, confirment leur image négative au fil de leur histoire et des intervenants.

Quatre mots résumant dès lors résolument notre politique en matière de travail avec les familles : considération positive, positionnement, proactivité et non jugement.

Dès la première rencontre, nous choisissons de poser sur les familles un regard empreint d'empathie et de **considération positive**. Ce regard nous semble un préalable incontournable. En effet, comment espérer d'un jeune qu'il se pose et se construise auprès d'adultes qui ne feraient pas preuve d'estime pour les siens ?

Il ne s'agit pas de nier les difficultés. Les défaillances voire les maltraitances sont nommées clairement. Mais plutôt que de dénoncer ce qui ne parvient pas à fonctionner, nous tentons de rejoindre les parents dans leur propre perception de leurs difficultés, impossibilités parfois, à faire ce que leur enfant est en droit d'attendre d'eux. De même avec les enfants, nous ne nions pas le manque, ni les souffrances subies de par l'incapacité des parents à bien s'occuper d'eux.

Une fois ce cadre posé, nous nous voulons suffisamment **proactifs** pour qu'en dépit des manquements, les uns et les autres puissent apprendre à se saisir de ce qui peut subsister de positif entre eux, voire à construire un nouveau mode de relations où les attentes collent davantage avec les moyens de chacun.

Nous invitons les familles à l'institut et si elles ne viennent pas, nous allons vers elles. Nous soignons ensuite l'accueil afin que, réellement, les parents se sentent acceptés, **non jugés**, réels partenaires.

Nous médiatisons la rencontre car le lien est souvent tellement tenu qu'il leur faudra de l'aide et du soutien pour oser le retisser, petit à petit, et nous nous efforçons de débusquer les processus, conscients et inconscients, destinés à mettre toutes ces tentatives en échec.

Parfois, il ne s'agira pas de rencontres mais uniquement d'appels téléphoniques ou de courriers épisodiques. Mais notre volonté est la même : nous nous donnons la responsabilité de créer des situations qui favorisent l'émergence de formes de lien bien souvent à inventer.

Bien sûr, cela ne fonctionne pas toujours comme attendu. En cas de non aboutissement, nous veillons à ne jamais tenir auprès du jeune des propos qui condamnent ses parents. Nous parlerons davantage d'impossibilité à assumer leurs métiers de parents et aiderons le jeune à accepter qu'il doive grandir sans eux, sans pour autant se sentir mauvais, ni avoir besoin de les détester.

II. Les loisirs



Notre intervention pédagogique s'articule autour des différents types de loisirs : récréatifs, culturels et sportifs. Le loisir est considéré dans sa dimension d'insertion sociale ; ainsi certains bénéficiaires côtoient les mouvements de jeunesse et des clubs sportifs extérieurs.

De plus, nous proposons aux bénéficiaires un panel d'activités culturelles et sportives intra- et extra-muros: théâtre, judo, accompagnement cheval, football, basket, club vidéo...

III. Les apprentissages

Nous analysons la situation scolaire de chaque jeune et nous lui expliquons les diverses possibilités que nous sommes à même de lui proposer.

En collaboration avec la famille, nous choisissons l'orientation tenant compte principalement :

- des capacités et du niveau du jeune
- de son désir et de sa famille
- de sa problématique.
-

Pour les bénéficiaires **scolarisables**

La scolarité n'est pas organisée sur le site de l'institut. Nous travaillons en partenariat étroit avec plus d'une dizaine d'établissements scolaires des environs. La plupart des jeunes fréquentent l'enseignement spécialisé mais notre collaboration s'étend aussi à certains établissements d'enseignement général, technique ou professionnel. Dans les possibilités de la région, au départ de l'institution, nous trouvons des établissements tant pour les primaires que pour les secondaires.

Pour les jeunes bénéficiaires, reconnus **non scolarisables** :

Un certain nombre de jeunes hébergés à l'institut sont non scolarisables. Le secteur de jour leur offre un cadre chaleureux et structurant.

Chaleureux parce qu'il accepte chaque jeune dans sa différence en lui offrant un programme adapté à ses capacités tant relationnelles que d'apprentissage. Structurant parce qu'il inscrit le jeune dans un cadre horaire avec des limites claires.

Les ateliers y sont organisés par petits groupes, ce qui permet d'offrir une attention à chaque jeune tout en travaillant sa socialisation au travers des relations avec ses pairs.

Les apprentissages générés par les ateliers sont de différents ordres. Il y a bien sûr les apprentissages techniques liés au type même de l'activité : apprendre à différencier les couleurs, à suivre un trait, à reconnaître ou écrire son nom, à nettoyer des légumes ou à désherber une parcelle.



Mais à l'acquisition de ces « savoir-faire » s'ajoute une multitude d'occasions d'apprentissages de « savoir-être » : savoir attendre son tour, savoir partager, apprendre à gérer la frustration, l'échec, à respecter les règles, à se faire respecter et à respecter les autres, à oser se différencier ou à se montrer solidaire...

A ce titre, ce qui se passe pendant l'activité est tout aussi important que le résultat de celle-ci. Les moments de résistance, de déception, de rivalité, comme les moments de fierté, de plaisir éprouvé, voire partagé, sont autant d'opportunités éducatives à saisir suscitées par l'activité.

Celle-ci doit dès lors être pensée en ce sens. Elle doit par exemple être suffisamment attrayante pour susciter le désir, juste assez difficile pour obliger l'effort sans entraîner le découragement, suffisamment structurée pour permettre la réussite sans toutefois cadenasser tout risque de conflits.

Le programme d'un jeune au secteur de jour doit être en lien avec son PAI. C'est-à-dire qu'au-delà de ses missions globales (accueillir, structurer, favoriser l'apprentissage, la socialisation ou la responsabilisation), le secteur de jour réfléchit à comment contribuer à l'acquisition des objectifs ciblés avec le jeune dans son programme individualisé. Il utilise par ailleurs sa connaissance du jeune pour participer à l'élaboration de celui-ci.

Pour les jeunes qui présentent des problématiques de type « double diagnostic », les ateliers sont, au-delà des apprentissages, des vecteurs de soins et peuvent avoir par conséquent des vertus « thérapeutiques ».

Le cadre de l'atelier est propice à la créativité et permet la projection de leur pulsionalité. Le rôle de l'accompagnant est alors primordial car il devra les soutenir dans l'expression de ce vécu intérieur qui parfois les submerge.

Nous essayons donc d'introduire au cœur de notre pratique, un maximum de médias destinés à l'expression symbolique de ces vécus bruts et chaotiques qui s'imposent parfois à nos jeunes résidents.

Ils ont notamment un carnet d'évaluation qu'ils complètent par une image symbolique de leur choix, en fonction d'un objectif hebdomadaire. Lors de la lecture du carnet, l'éducateur référent pourra accompagner sa réflexion pour rendre significative cette appréciation et mettre en lien son choix, ses mots et son ressenti.

Dans le cadre des réunions, l'équipe des activités parcourt le carnet de chaque jeune. Elle évalue l'objectif en cours et si cela s'avère nécessaire, elle adapte ou peaufine ce dernier. L'investissement du jeune autour de son carnet est également mesuré et l'équipe peut mettre en place si nécessaire des stratégies pour recentrer ce dernier sur son objectif.

Dans ce contexte, l'équipe éducative accorde une attention accrue à l'aspect contenant et sécurisant de l'atelier. Elle instaure des règles claires et un horaire qui se veut le plus stable possible. Les périodes de transition sont ritualisées afin de diminuer au maximum l'aspect anxigène de ces dernières.

Certains jeunes s'installent dans le secteur de jour, d'autres ne font qu'y passer. Ce sont par exemple des jeunes écartés ou renvoyés temporairement de leur école. Ils bénéficient alors d'un programme pensé avec eux pour les aider à faire face aux difficultés qui ont conduit à cette décision. Il peut aussi s'agir de jeunes traversant une période où, plus fragiles, ils ne savent plus assurer leur scolarité. Le secteur de jour se veut alors prioritairement un lieu sécurisant où un programme adapté tente de contribuer à leur faire retrouver la confiance minimale nécessaire pour affronter à nouveau le monde extérieur.

Certains encore trouvent un équilibre dans une scolarité à temps partiel : leurs jours de présence à l'école alternent alors avec ceux passés dans le secteur de jour.

C) Les conseils

Inspirés du courant de pédagogie institutionnelle, les conseils sont des réunions où les jeunes sont amenés à prendre la parole et à chercher ensemble des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent.

Au conseil, on évoque ses différends non pas pour régler ses comptes mais pour construire ensemble la loi qui va réguler le vivre ensemble, faciliter la vie commune. On peut aussi s'y remercier, ou s'y féliciter mutuellement, y proposer des activités à mener et s'engager pour qu'elles s'organisent. Au conseil, les jeunes prennent des responsabilités dont ils ont à rendre compte au conseil suivant. Les décisions prises par vote sont évaluées, réajustées si nécessaire.

Le conseil fait en quelque sorte office d'inscription dans son groupe, et de façon plus large dans l'institut. Ils participent à « l'ambiance d'un groupe », permettent des échanges inattendus entre les uns et les autres amenés à collaborer pour réussir une « mission ».

Ils permettent de dire quelque chose de soi, d'endosser d'autres rôles que ceux spontanément exercés dans le quotidien.

Enfin les conseils nous obligent à un difficile équilibre entre garder notre rôle d'adultes garant du cadre et accepter qu'il est normal dans une institution "vivante" de voir les règles interrogées, puis de réfléchir avec les intéressés à leur évolution. Ils contribuent donc à ce que nous restions une institution en mouvement, en phase avec l'évolution générale de la société.

D) Les sanctions

Les sanctions sont appelées des remises en ordre. Il s'agit d'un outil pour marquer un arrêt suite à une transgression. Se remettre en ordre en effectuant une sanction permet au jeune de se réhabiliter tant aux yeux des autres, jeunes comme adultes, qu'à ses propres yeux. Cela permet ensuite de passer à autre chose.

La sanction s'accompagne toujours d'une réflexion au sujet de « Qu'aurais-tu pu faire d'autre pour régler ton souci sans te mettre en défaut ? ».

Quand possible, elle sera en lien avec l'acte mais cela n'est pas notre priorité. Il peut s'agir d'un service à la communauté, d'un texte à lire ou à écrire, d'une mise à l'écart... Le choix sera guidé par ce qui, selon nous, va aider le jeune à apprendre de son erreur.

L'éducateur doit résister à la tentation d'espérer que grâce à la sanction, le jeune ne recommence pas son erreur. Viser cela serait en effet la porte ouverte à une surenchère de sanctions ce qui, en réaction, risquerait de susciter l'escalade dans les transgressions (« de toute façon, je suis toujours puni ») puis la démission d'adultes minés par un sentiment d'impuissance.

La sanction ne sera jamais privative. Si par exemple, aller au club de foot fait partie du projet individuel d'un jeune, il serait dommage de l'en priver dans un moment où il va moins bien sous prétexte qu'il multiplie les passages à l'acte. Au contraire, nous allons valoriser ce qui continue à bien fonctionner. Par contre, si aller au club

de foot risque de mettre le jeune en difficulté et dès lors d'entraîner de nouveaux dérapages, ce projet pourrait être mis un temps entre parenthèses : pour aider et non pour punir. De même, si le jeune tarde à se remettre en ordre, il peut arriver qu'il se prive lui-même de l'activité plaisante prévue plus tard dans la journée.

La sanction doit toujours être pensée au service du jeune et non au service de l'adulte mis à mal par ses passages à l'acte.

E) Le maintien

La population que nous accueillons est parfois sujette à des débordements psycho-affectifs tellement puissants qu'il est parfois nécessaire de les contenir physiquement.

Le maintien est un outil pédagogique à part entière au sein de notre service. Il nous permet d'accueillir au sein de la structure des jeunes pour lesquels le passage à l'acte est un mode d'expression régulier.

Les objectifs pédagogiques de l'outil se développent autour de trois axes principaux :

1) Le cadre

Lors d'une crise, le maintien permet au jeune de SENTIR LE CADRE physiquement, il marque l'arrêt BIENVEILLANT de l'adulte et redessine la LIMITE.

2) La sécurité

La BIENVEILLANCE des adultes passe bien sûr par l'empêcher de se faire du mal mais également par l'empêcher de mettre les autres ou le matériel en danger. Nous lui évitons d'ajouter des conséquences négatives supplémentaires à la difficulté qu'il est en train de vivre.

3) La gestion des émotions

Pour les jeunes avec lesquels nous travaillons, le passage à l'acte est souvent l'expression d'une surcharge émotionnelle difficile à VERBALISER, voire à identifier. Lors du maintien, cette charge émotionnelle envahissante peut s'exprimer tout en étant contenue.

Une fois la crise terminée, vient le temps de la MISE EN MOTS et de la RESTAURATION DU LIEN. Le jeune est souvent dans ce second temps plus enclin à réfléchir avec nous à ce qui l'a amené dans cet état. Il est alors dans la RECHERCHE DE SOLUTIONS.

Pour que cet outil reste au service du jeune, il est important d'installer une grande transparence dans la relation que nous pouvons entretenir avec les familles sur ce sujet. Dans ce cadre, nous expliquons systématiquement le maintien et le sens pédagogique que nous lui donnons lors de l'admission et nous convenons également avec les proches de les avertir dans un bref délai lorsqu'un jeune est maintenu.

Cette transparence nous permet d'éviter de nombreux points de crispation avec les proches mais également d'évaluer le bien fondé du maintien pour qu'il reste un outil qui protège avant tout le jeune.

F) Accompagnement d'enfants présentant des troubles du spectre autistique

Nous accueillons des enfants présentant des troubles sévères du spectre autistique associés à un handicap mental.

Outre une altération qualitative des relations sociales, des difficultés de communication, et la présence de troubles sensoriels propres à l'autisme, ils présentent pour la plupart des comportements inadaptés importants, ont des centres d'intérêts souvent restreints et sont en situation de grande dépendance dans les gestes du quotidien.

Nous disposons d'une structure permettant l'accueil de 13 jeunes âgés de 7 ans à 21 ans et offrant un environnement chaleureux et sécurisant. Elle permet également la prise en charge d'un groupe mixte.

L'équipe éducative est accompagnée dans ses missions par d'autres intervenants de l'institut : psychologue, psychomotricienne, hippothérapeute, hydrothérapeute, infirmière, médecin généraliste et psychiatre.

Dans notre travail, nous veillons à maintenir un équilibre entre le bien-être et les divers apprentissages dont les bénéficiaires ont besoin pour gagner en socialisation et en autonomie. Objectiver le bon équilibre demande une connaissance et une observation fine du jeune.

L'équipe éducative est régulièrement amenée à participer à des formations spécialisées proposées notamment par le Centre de Communication Concrète et l'APEPA. Ponctuellement, l'équipe participe à des supervisions collectives au sein de l'institut.

Notre philosophie d'accompagnement s'imprègne des différents courants comportementalistes. Nous tentons de traiter les comportements en mettant en œuvre des stratégies éducatives puisées dans des méthodes telles que le renforcement positif, l'A.B.A, le PECS et l'enseignement Teacch. Pour la cohérence de notre travail, l'équipe se réunit une fois par semaine et constitue des référentiels reprenant concrètement la méthodologie pour accompagner le groupe et de manière individuelle chaque enfant.

Lors de l'accueil d'un bénéficiaire, l'éducateur référent est chargé, après une phase d'observation, d'établir le profil du jeune sur base des grilles d'observations permettant d'évaluer son niveau d'autonomie, ses perceptions sensorielles et ses moyens de communication. L'outil de la grille sensorielle est indispensable pour identifier les sensibilités défaillantes et ainsi utiliser les canaux sensoriels favorables à de bonnes conditions d'apprentissage. Au-delà d'une observation fine, l'éducateur doit mettre le jeune en situation. Ces étapes permettent à l'équipe,

après analyse des grilles, de mettre en place un projet d'accompagnement individualisé où l'on veille à clarifier et simplifier les outils pédagogiques.

Au quotidien, tous les jeunes ont leur propre programme d'activités. Certains ont la capacité d'aller dans une école d'enseignement spécialisé proposant des classes Teacch. D'autres sont capables de fréquenter notre centre d'activités de jour où ils participent à des ateliers tels que la peinture, l'ergothérapie, la cuisine, l'éveil, la classe et le sport. Les enfants n'ayant pas la capacité de fréquenter d'autres structures sont pris en charge par les éducateurs du pavillon. Chaque éducateur a ses spécificités pour animer des ateliers. Nous proposons des ateliers sportifs (gymnastique, piscine), manuels (manipulation de différentes matières et réalisation de bricolages), de relaxation (Snoezelen, massages, bain, esthétique), pédagogiques (communication par pictogrammes, méthode Cuisenaire, groupe classe, application numérique), musicaux (danse et percussion), culinaires, des jeux de coopération et de socialisation, des promenades, des sorties (magasin, marché, spectacle, cirque et cinéma). Enfin, les jeunes bénéficient de prise en charge individuelle en psychomotricité, hydrothérapie et hippothérapie.

Pour conclure et résumer notre approche éducative, nous pouvons exprimer la citation suivante de Confucius : « *Dites-moi et j'oublierai, montrez-moi et je me souviendrai, impliquez-moi et je saurai le faire pour toujours* ». Cette philosophie nous semble primordiale pour permettre au bénéficiaire d'être acteur de sa vie et ainsi acquérir des compétences. En donnant la possibilité au jeune d'effectuer des choix, il assimile qu'il peut entreprendre et ainsi s'affirmer en tant que sujet à part entière. En fonction de choix du jeune, l'équipe évalue quelles sont les possibilités auxquelles il est capable de répondre. Cela peut être basique comme un choix relatif aux petits déjeuners ou cela peut être plus élaboré, comme par exemple le choix de participer à une activité.

G) Dynamique de prévention de la maltraitance et de développement de la bientraitance.

« *La violence de l'institution est présente par la définition même de sa mission (protection des personnes, l'éducation).*

L'expérience du quotidien souligne les points de rencontre permanents entre une violence des personnes (par leur pathologie), mais aussi une violence de l'institution (par ses modes de fonctionnement).

Lorsqu'il n'y a pas d'espace pour en débattre alors les risques de violence au sein de l'institution sont très forts. »

Réf. : UNINAF : processus de prévention de la gestion des situations de violence en institution.

Convaincus de la justesse de ces propos et comme le préconise l'AViQ, nous veillons à ce que la maltraitance institutionnelle ne soit pas un sujet tabou au sein de nos réunions.

D'abord sur la défensive (« *Est-ce que vous estimez que nous sommes maltraitants ?* »), les équipes prennent ainsi l'habitude de réfléchir sur leurs pratiques et sur ce qu'elles peuvent produire auprès des jeunes accueillis.

Cela se traduit tout d'abord par une reconnaissance de la difficulté de se retrouver « déplacé » de son milieu familial et obligé de vivre en permanence en groupe avec des personnes non choisies.

C'est ensuite veiller à ne pas se laisser menotter par les contraintes liées à la vie en collectivité et rester, au contraire, une institution qui se donne les moyens d'être singulière pour chacun.

C'est maintenir au quotidien suffisamment de vigilance pour augmenter la bienveillance au travers de thèmes comme le respect de l'intimité, le respect des rythmes, le droit de choisir...

C'est enfin une volonté permanente d'apprendre de nos erreurs afin que les difficultés vécues ou imposées aujourd'hui ne se reproduisent pas demain.

H) Mise en œuvre du projet d'accompagnement individuel

Inspiré du cahier d'exercices « Je suis capable » édité et diffusé par le centre de psychothérapie stratégique de Montréal, un carnet d'habiletés (voir ci-après) permet de visualiser, de façon adaptée à chaque jeune (textes, dessins, photos, pictogrammes), ses objectifs d'apprentissage et donc les habiletés qu'il souhaite acquérir.

Trois carnets reprennent les trois piliers de vie. Chaque carnet est composé d'une succession de feuillets : un par objectif. Lorsqu'une habileté est maîtrisée, il suffit de passer au feuillet suivant pour cibler le prochain objectif. Ainsi, à tout moment, le jeune peut constater l'ensemble des habiletés acquises, ce qui permet entre autres de relativiser les périodes plus compliquées en cas de « rechute » (« *Tu as su le faire, c'est une compétence acquise même si tu es moins bien pour l'instant.* »).

3. Organisation et fonctionnement

L'institut Louis-Marie est installé sur les hauteurs du village de Thy-le-Château. La situation du village, proche des communes de Nalinnes, d'Ham-sur-Heure et de Walcourt et également du site touristique des barrages de l'Eau d'Heure, nous offre de nombreuses possibilités d'activités.

a. Infrastructure et environnement

L'institut s'étend sur un site relativement étendu et est subdivisé en plusieurs bâtiments.

Les différents pavillons sont répartis sur une vaste plaine, ce qui fait que chaque pavillon, bien qu'indépendant, est voisin des autres.

Cette disposition en « village » permet aux jeunes d'expérimenter sans danger le dedans et le dehors.

Sortir de son pavillon pour se rendre en lingerie, dans les bureaux ou pour aller chercher quelque chose chez un « voisin » favorise une sorte d'autonomie et de socialisation qui convient bien à la population accueillie.

Cette disposition permet aussi à certains de sortir quand la tension monte, ce qui peut avoir un effet régulateur et apaisant. Quelques engins de fitness disposés dans la plaine, peuvent par ailleurs participer au retour au calme en offrant un possible défoulement.

Cette disposition des pavillons les uns par rapport aux autres, permet aussi une forme de soutien. Il n'est pas rare qu'un jeune interpelle son propre éducateur quand il entend du remue-ménage chez ses voisins ou qu'il voit un jeune quitter précipitamment son lieu de vie.

L'hébergement se répartit en 10 bâtiments et est organisé en 4 secteurs + un studio

- Un premier secteur se compose de trois pavillons.
L'ensemble du secteur accueille 24 garçons, regroupés majoritairement selon leur âge.
Les jeunes qui fréquentent ce secteur sont d'intelligence moyenne ou présentent une déficience mentale légère associée à des troubles de conduite, du caractère et/ou de la personnalité (Cat.140).
- Un second secteur comprend deux unités de vie, appelées la résidence et le chalet.
Ce secteur peut accueillir 26 garçons qui présentent un aspect déficitaire plus marqué et une problématique d'ordre psychiatrique.
- Un troisième secteur se compose à nouveau de trois pavillons (8-8-13)
Ce secteur accueille 29 jeunes filles présentant une arriération mentale modérée et/ou des troubles de la personnalité.



- La villa forme le quatrième secteur. Il accueille une population de 13 adolescent(-e)s présentant des troubles autistiques avec handicap mental associé.
- Enfin, un studio peut accueillir 2 adolescent(-es) dont le plan d'accompagnement individualisé (P.A.I.) s'articule autour de l'apprentissage à l'autonomie.

Un large bâtiment en forme de « U » abrite le secteur de jour. Ce secteur est réservé aux jeunes non scolarisables ou non scolarisés. Il est composé de divers ateliers : une classe d'éveil, un atelier de dessin, une salle de psychomotricité, deux ateliers d'ergothérapie, une classe « d'étude » et une piscine de relaxation.

Une grande salle où l'institut organise des fêtes et des activités collectives se trouve également dans ce bâtiment.

Jouxtant le bâtiment principal se trouvent deux salles de sport qui permettent l'organisation d'ateliers sportifs. Ces salles sont également utilisées pour les temps de loisirs.

Enfin, à l'autre extrémité du site, une grande cuisine, une infrastructure comprenant des prairies, des boxes et une piste ainsi qu'un espace de cultures et des serres permettent l'organisation de 3 ateliers supplémentaires et complètent donc l'entité du secteur de jour.

Le pavillon médical, situé au centre de l'infrastructure résidentielle, se compose de deux chambres pour malades, d'un bureau de consultation des médecins, d'un bureau pour les infirmières et d'une réserve sécurisée de médicaments. Deux bureaux supplémentaires y sont à disposition des chefs d'unité.

Le pavillon administratif comprend les différents bureaux des secrétaires, de la comptable, du personnel psycho-social, des adjoints de direction, de la sous-directrice et du directeur.

Une partie du bâtiment où logent les jeunes garçons de la résidence est réservée à l'espace lingerie, à la cuisine, aux réserves et au bureau des économistes. Il abrite également un réfectoire où dînent les jeunes fréquentant le secteur de jour, les familles en visite, et dont l'espace permet l'organisation de repas de fête.

b. Personnel et fonctionnement

- Définition des rôles

1. Le directeur général

Le Conseil d'Administration de l'Asbl confie au directeur la gestion journalière de l'institution. Celui-ci assume la responsabilité de la gestion administrative et financière de l'infrastructure ainsi que celle de la mise en œuvre du projet pédagogique.

2. La sous-directrice

Garante de la mise en œuvre du projet pédagogique au sein de l'établissement, elle assure la cohérence de l'ensemble des activités institutionnelles. Elle supervise l'équipe des adjoints, celle des chefs d'unité ainsi que l'ensemble des équipes éducatives et psycho-sociales.. Elle gère les admissions et participe aux entretiens d'embauche

(secteur éducatif et psycho-social). Elle représente la direction en l'absence du directeur.

3. Les adjoints de direction (4 personnes)

Ils garantissent au quotidien l'organisation générale de l'institut.

Au-delà de cette gestion quotidienne, ils participent activement à l'évolution de l'institution. Ils ont une fonction de repérage de ce qui nuit ou pourrait nuire au bon fonctionnement. Ils ont mission de proposer des pistes de solutions aux problèmes ou risques de problèmes repérés. Ils insufflent un esprit d'entreprise qui véhicule et transmet les valeurs qui fondent notre travail.

Trois adjoints articulent leur travail autour du pôle pédagogique. Ils supervisent et contrôlent les missions des chefs d'unité. Ils participent aux réunions éducatives pour soutenir l'animation des chefs d'unité, valider une décision de la direction ou alimenter les débats. Ils triangulent dans les situations délicates avec les jeunes ou les familles et peuvent accompagner ou remplacer d'autres intervenants dans leurs missions respectives. Ils assurent à tour de rôle un service de garde (nuits – week-ends) pour réagir aux imprévus et aux situations délicates et urgentes.

Le quatrième adjoint est responsable administratif. Il coordonne le travail de l'équipe administrative, gère le suivi des réglementations diverses en matière sociale et comptable. Il participe aux entretiens d'embauche du personnel administratif. En collaboration avec le technicien informatique extérieur, il s'occupe également de la maintenance du parc informatique.

Le directeur général, la sous-directrice et les quatre adjoints forment l'équipe de direction.

4. Les chefs d'unité

Ils sont responsables d'un secteur éducatif tel qu'explicité précédemment. Ils organisent leur secteur respectif au quotidien et y garantissent l'encadrement éducatif des jeunes, tel que prévu dans le projet institutionnel.

Ils collaborent à cette fin avec le psychologue attaché à leur secteur. Ils sont soutenus et contrôlés par les adjoints. De même, ils soutiennent et contrôlent les équipes éducatives. Ils assurent l'animation des réunions dans leur secteur et représentent celui-ci dans les autres réunions auxquelles ils participent.

Au-delà de cette responsabilité spécifique au secteur dont ils ont la charge, ils assurent, lors de leurs prestations, la gestion de l'institut dans sa globalité. Ils participent donc pleinement au bon fonctionnement de l'institut et ont autorité sur l'ensemble des éducateurs.

5. Les psychologues

Quatre psychologues se répartissent le suivi des différents secteurs d'hébergement.

Issus de différents courants théoriques ou académiques, leurs regards sur les situations des jeunes et des familles éclairent les différentes réunions pédagogiques.

Le psychologue travaille individuellement avec le jeune, afin de l'aider notamment à identifier ses émotions et à les verbaliser. Il est pour le jeune celui qui fait le lien avec sa famille et avec son histoire.

Le psychologue rencontre les familles de façon régulière pour faire le point sur l'accompagnement de leur enfant et les soutenir dans l'exercice de leur parentalité.

Le psychologue travaille en étroite collaboration avec le chef d'unité et l'équipe éducative.

Il rédige les rapports d'évolution et représente l'institut auprès des mandants et autres référents extérieurs.

Un cinquième psychologue a la mission de gérer les réorientations.

6. Les éducateurs

Structurant et respectueux, l'éducateur saisit dans le quotidien qu'il partage avec les jeunes, les opportunités de lui restituer une image qui, sans nier ses difficultés, met en valeur ses compétences et suscite un désir d'évolution.

Premier témoin du vécu du jeune, il l'accompagne et élabore avec lui des projets d'accompagnement individualisé autour des trois piliers de vie : famille, apprentissages et loisirs.

Il travaille en équipe sous la responsabilité d'un chef d'unité. Il collabore également avec le psychologue attaché à son secteur.

Deux personnes de l'équipe éducative assurent les trajets scolaires ainsi que les trajets de retour en famille (Région parisienne et Nord-Pas de Calais) durant les week-ends et congés scolaires.

7. L'assistante sociale

Elle est responsable de la gestion des retours en famille. Elle entretient pour cela des contacts permanents avec les psychologues, les chefs d'unité et les intervenants extérieurs.

Elle est un acteur principal dans la mise en place du nouveau programme d'information et de communication (PEPS) installé au sein de l'institut.

8. Les éducateurs paramédicaux

Certains éducateurs ont une spécialité paramédicale : ergothérapie, psychomotricité, accompagnement cheval.

Outre, les quelques prestations éducatives classiques (levers, prestations week-end et de vacances) nécessaires au bon fonctionnement institutionnel, ils organisent des séances individuelles ou collectives et offrent ainsi une dimension davantage thérapeutique à notre accompagnement.

Une logopède indépendante est également engagée chaque année pour assurer quelques rééducations orthophoniques.

9. Les médiateurs scolaires

Ils sont le relais entre l'institut et les différentes écoles partenaires. Ils ont la responsabilité des inscriptions et du suivi quotidien. Ils organisent l'étude et se rendent dans les différentes écoles afin d'aider à la résolution des problèmes que nos jeunes y rencontrent. Ils sont présents aux diverses réunions organisées par les écoles et prennent soin de solliciter les psychologues pour qu'elles invitent, quand c'est possible, les parents à y participer également.

Ils aident les jeunes dans la définition de leur projet de formation.

Ils interpellent le secteur de jour lorsqu'un jeune, en difficulté dans son établissement scolaire, met celui-ci à mal au point de risquer le renvoi.

Un écartement provisoire de l'école et un projet ponctuel au sein du secteur de jour peuvent alors permettre d'éviter l'exclusion.

10. L'économe et l'assistante-économe

L'économe organise l'ensemble du travail d'intendance et d'entretien. Elle a pour mission de veiller à l'embellissement des locaux. Elle est responsable de l'équipe des techniciennes de surface, des cuisinières et des lingères. Elle commande toutes les denrées alimentaires, les produits d'hygiène et d'entretien. Elle gère les réserves. Elle participe aux entretiens d'embauche d'un nouveau membre du personnel dans ce secteur. Elle est secondée dans son travail par une assistante.

11. L'équipe technique

Sous la responsabilité directe du directeur et de l'économiste, l'équipe technique assure l'entretien et l'embellissement des bâtiments et des abords.

12. L'équipe d'entretien

Les techniciennes de surface sont chargées de la propreté et de son maintien sur tout le site. Les lingères s'occupent des lessives, du stockage et de l'entretien (repassage, raccommodage) des vêtements des résidents sauf pour les situations prises en charge par les parents. Les cuisinières mitonnent les repas et préparent les collations pour les scolarisés et en cas d'excursions.

13. Le médecin généraliste et le psychiatre

Ils assurent le suivi médical des bénéficiaires via médication et entretiens individuels. Ils établissent les certificats et rédigent les attestations médicales.

14. Les infirmières

Elles organisent les différents suivis et contrôles médicaux. Elles veillent à l'application des soins prescrits, à la préparation et au conditionnement des médicaments prescrits par les médecins internes et/ou externes. Le cas échéant, elles dispensent les premiers soins. Elles sont à l'écoute du mal-être des jeunes exprimé au travers des soucis de santé et sont, à ce titre, en lien direct avec les référents éducatifs.

15. La comptable

Elle encode, paie, classe les factures adressées à l'institut ou aux clients. Elle informe la direction de la situation financière de l'établissement, de l'évolution des coûts. Elle établit avec l'aide de la conseillère en gestion les budgets et les comptes présentés et approuvés par l'Assemblée Générale. Elle établit également avec l'aide de la conseillère et du responsable administratif les dossiers financiers adressés aux administrations subsidiaires (AViQ, ARS, départements français).

16. Les secrétaires

Sous la coordination de l'adjoint de direction – responsable administratif, elles assurent tant les dossiers utiles à la bonne gestion administrative et institutionnelle que les dossiers administratifs des résidents. Elles se tiennent au

courant des réglementations en vigueur et organisent les adaptations nécessaires.

Elles sont pour cela en lien étroit avec l'ensemble des secteurs : pédagogique, scolaire, médical et technique.

Elles assurent l'accueil des visiteurs et la permanence téléphonique.

17. Le conseiller en prévention interne

Il veille à la bonne application des mesures visées par la loi sur le bien-être et la sécurité des travailleurs. Il a une fonction de conseil à l'égard de l'employeur et des travailleurs.

Il accueille tout nouveau travailleur en l'informant des différentes fonctions existant au sein de l'institution. Il visite avec lui le site et l'informe des consignes de sécurité à respecter sur le site et lors des trajets.

- Les réunions : fréquence, finalité et participants

1. La réunion de coordination

En début de semaine, la sous-directrice anime, avec un des adjoints, une réunion où le psychologue et le chef d'unité d'un même secteur échangent leurs informations et font le point sur les situations des jeunes et des familles. C'est à cette réunion que se décident les différents axes de travail.

2. La réunion de secteur

C'est une réunion hebdomadaire qui rassemble les éducateurs d'un même pavillon ou d'un même secteur. Cette réunion est animée par le chef d'unité assisté par le psychologue.

En fonction de l'ordre du jour, le chef d'unité peut inviter à cette réunion toute autre personne susceptible d'en alimenter le contenu (médiateur scolaire, infirmière, ...).

Cette réunion comprend une partie organisationnelle et une partie pédagogique. Lors de celle-ci les éducateurs partagent leurs expériences vécues, s'assurent de leur cohérence et émettent des pistes de travail.

C'est aussi lors de ces réunions que sont élaborés, évalués et réactualisés les différents programmes d'accompagnement individualisé (PAI).

Les adjoints, la sous-directrice et le directeur général y participent de façon régulière, soit spontanément, soit à la demande de l'un ou l'autre.

3. La réunion du staff éducatif

Cette réunion hebdomadaire regroupe les chefs d'unité et le conseil de direction à l'exception du responsable administratif. Elle est animée par un des trois adjoints du secteur pédagogique.

Un des objets de cette réunion est l'organisation globale du fonctionnement de l'institution. Lieu d'échanges de vécus entre responsables, elle permet aussi de renforcer leur cohésion et la cohérence de leurs interventions.

Cette équipe comme toutes les autres, se veut « apprenante » c'est-à-dire qu'elle puise dans les soucis rencontrés pour sans cesse se remettre en question et adapter les outils institutionnels.

4. La réunion des psychologues

Cette réunion regroupe les psychologues des différents secteurs d'hébergement. Elle est animée par la sous-directrice et un adjoint de direction du secteur pédagogique.

Cette réunion comprend une partie organisationnelle et une partie de questionnements et de réflexions autour des situations des jeunes ou de questions institutionnelles. C'est aussi lors de cette réunion, l'occasion d'aborder différents thèmes théoriques qui peuvent alimenter les échanges lors des autres réunions. Cette réunion a lieu 2 à 3 fois par trimestre.

5. Le conseil de direction

Cette réunion hebdomadaire est animée par le directeur général. Y participent la sous-directrice et les quatre adjoints de direction.

Chacun peut amener au fil de la semaine un point à l'ordre du jour.

Y est traitée toute l'organisation nécessaire au bon fonctionnement institutionnel. L'inter-service y a dès lors une place importante.

C'est aussi le lieu où sont discutées les options importantes quant à l'évolution de l'outil institutionnel.

6. Le breafing

Il s'agit d'une courte réunion quotidienne qui réunit la sous-directrice et les adjoints de direction du secteur pédagogique. Elle permet de se concerter sur les faits qui nécessitent un positionnement rapide et sur le « Qui fait quoi ? ».

4. L'encadrement

Comme expliqué précédemment, les jeunes vivent dans des groupes de 8 ou de 13 places.

L'encadrement est d'un éducateur pour 8 et de deux pour 13.

La proximité des pavillons les uns par rapport aux autres, permet néanmoins à chaque éducateur d'avoir le soutien d'un éducateur voisin en cas de souci.

Il y a en plus un chef d'unité présent en permanence sur le site de 6 heures le matin à 23 heures le soir.

Un adjoint et bien souvent la sous-directrice ou le directeur, sont également présents en soirée.

Deux éducateurs de nuit arrivent à 22 heures. Ils font des rondes en permanence d'un groupe à l'autre. Si nécessaire, les jeunes peuvent aussi les appeler via une ligne interne (téléphone portable).

Tant les éducateurs que le chef d'unité ne quittent le site que si tout est calme.

Le chef d'unité de service comme les éducateurs de nuit ont toujours une personne de référence à appeler en cas de difficulté. Ils n'ont jamais à prendre seuls une décision délicate.

Plan d'accès

